



# C O N C E R T

## Règlement de la Foire aux disques et Vinyles,

**Dimanche 27 mars 2022 de 10h à 17h à ROSOY (89100)**

### Rappel : AGENDA DES CONVENTIONS DE DISQUES EN FRANCE

Les conventions du disque ou foires aux disques sont des manifestations ouvertes à tous que l'on soit acheteur ou vendeur (en réglant un montant de location de métrage). Ces manifestations se déroulent à travers la France entière.

Les exposants proposent sur leurs stands des disques vinyles, compact-discs, cassettes audio/vidéo, dvd, papiers (magazines, livres, photos concernant la musique en général), disques introuvables, protections plastiques (pochettes, boîtiers). Ces produits peuvent être neufs ou d'occasion. Les prix pratiqués sont en général moins élevés que dans les boutiques ; sauf, bien sûr, pour les disques rares (éditions limitées, collectors).

#### ➤ Informations Légales :

L'association 606 REED AND BLUES organisatrice de l'événement rappelle aux exposants que la vente de disques, vidéos dits pirates est strictement interdite en France. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales et administratives. Les exposants s'engagent à ne vendre aucun produit interdit par la législation Française et assurent d'être l'entier propriétaire des disques et produits dont ils veulent se séparer. L'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences pénales, administratives et financières auxquelles s'exposent les contrevenants, y compris la saisie de disques et objets prohibés dans l'enceinte de la foire.

**Les particuliers attestent sur l'honneur qu'ils ne participent pas à deux manifestations de même type dans la même année civile.**

#### ➤ Inscriptions :

Cette foire aux disques est ouverte à tous types de vendeurs, particuliers ou professionnels, sous réserve de l'agrément des organisateurs qui ne seront pas tenus de motiver leur refus. L'inscription ne sera effective qu'à la réception d'un dossier complet (bulletin d'inscription et règlement). Les règlements seront encaissés à l'issue de la foire.

**L'inscription à la foire vaut acceptation du présent règlement.**

#### ➤ Occupation des stands

**Les exposants peuvent accéder à la salle dès 8h30. Le prix de la Table (2 m) est fixé à 15 €  
Ouverture des portes au public à 10h.**

Les organisateurs disposeront de tout emplacement inoccupé à l'ouverture des portes au public.

Il est interdit de modifier la disposition des tables (sauf autorisation) ou d'ajouter des tables.

Les exposants s'engagent à occuper leur emplacement jusqu'à la clôture de la foire 17 h par respect vis-à-vis du public.

Il est demandé aux exposants de laisser leur stand propre et vide à la fin de la foire.

➤ **Annulation :** En cas d'annulation, il sera procédé au remboursement intégral si la défection est signalée (par mail ou par courrier) **avant le 22 mars 2022** Au-delà la somme sera acquise aux organisateurs.

I N S C R I P T I O N S E T R E N S E I G N E M E N T S

contact@606-reedandblues.org ou 06 33 70 05 68